



Déclaration de la délégation CGT au Comité Technique Ministériel du 14 novembre 2013

Des choix budgétaires qui sapent le service public

Avec 145 milliards d'euros de dépenses fiscales, 46 milliards d'euros de paiement des intérêts de la dette, 20 milliards au crédit impôt et compétitivité des entreprises, la construction du budget de l'Etat sape le service public dans son ensemble et donc celui de notre petit ministère. Si on ajoute à cela, au hasard, 32 milliards d'euros de fraude à la TVA, l'addition est encore beaucoup plus lourde.

On s'y attendait un peu au regard du faible intérêt du gouvernement Ayrault pour la culture, il n'empêche, l'annonce officielle d'une nouvelle baisse du budget de la culture en 2014, cette fois de 2% (hors inflation !), a eu l'effet d'une douche froide.

Tout compte fait, les réductions cumulées de 2013 et de 2014 constituent une forme de record avec 4,5%.

Très loin à présent des promesses du candidat Hollande qui s'était en son temps prononcé pour une sanctuarisation du budget de la culture : à ce rythme-là, nous allons bientôt toucher le fond !

La ministre de la culture quant à elle, malgré un optimisme convenu, a toutes les peines du monde à porter ces orientations. La ritournelle un peu pathétique du « redressement des comptes publics » et de la nécessaire participation du ministère de la culture à « l'effort partagé » ne suffit plus à masquer la réalité : les artistes et techniciens, les agents du ministère, les journalistes, l'ensemble des professionnels et des acteurs de la culture savent eux pertinemment ce que la décision gouvernementale de ramener le budget 2013 à son plus bas niveau depuis 1981 aura coûté.

Les industries culturelles, le livre, les médias et l'audiovisuel public sont frappés de plein fouet par ces mesures d'austérité : 320 millions d'euros supprimés pour France Télévisions, 21 millions pour l'Institut National de l'Audiovisuel et 3,7 millions d'euros pour la BNF. Et c'est là aussi un sujet de grande inquiétude si on en juge, notamment, par la situation préoccupante de la presse et plus largement de toutes ces dimensions indispensables à une société libre et démocratique.

Nous ne pouvons que nous élever contre ce qu'Aurélie Filippetti vient d'annoncer. Nous ne pouvons pas accepter en effet que les programmes attachés aux patrimoines et au soutien à la création et au spectacle vivant perdent respectivement 3,94% et 3,73% entre le PLF 2013 et le PLF 2014.

Pire encore, les crédits du programme Patrimoines sont en baisse de 14% depuis le PLF 2012, soit 124 millions d'euros en moins et plus de 5% de crédits en moins pour le programme création. Dans ce contexte et à titre d'exemple, quid de la politique des musées de France avec une baisse de crédits de près de 9% en 2014 ?

Une politique immobilière tout aussi catastrophique

Quid de la politique ministérielle en matière immobilière alors que les préfets ont en charge une mutualisation forcée des espaces au niveau régional, ce qui, à n'en pas douter, va frapper à nouveau directement les STAP ?

Vous vous êtes engagés à travailler sur les besoins des missions en matière immobilière mais l'ouvrage tarde à venir sur l'ensemble du champ ministériel. Les personnels de l'administration centrale ne bénéficient que de 7 mètres carrés pour l'exercice de leurs missions là où les normes du ministère du travail imposent 10 mètres carrés. Que dites-vous de la politique de densification des espaces de bureaux ?

Néanmoins, l'ouverture de négociations sur le devenir des Archives à trente ans est un premier pas, et nous répondons présents pour un dialogue que nous souhaitons constructif et sans arrière pensée.

Jusqu'où allez-vous affaiblir le ministère et ses missions ?

Nous n'avons cessé d'alerter votre cabinet sur ce que nous avons appelé « la vente à la découpe » de notre département ministériel, qu'il s'agisse de l'appropriation de l'éducation artistique et culturelle par le ministère de l'éducation nationale, qu'il s'agisse de la mise sous tutelle partagée de notre enseignement supérieur avec le ministère du même nom au risque de voir disparaître ses spécificités, qu'il s'agisse des tentatives de transferts de monuments aux collectivités, qu'il s'agisse des DRAC et de la nouvelle loi de décentralisation.

Le secrétariat général et les directions métiers qui constituent l'administration centrale connaissent un véritable malaise qui prend probablement sa source dans la RGPP, mais dont vous ne semblez pas encore avoir pris la mesure. Preuve en est les nouvelles suppressions d'emplois comme le sentiment que peut avoir l'administration centrale d'être livrée à elle-même faute d'orientations politiques suffisamment lisibles et claires.

A titre d'exemple, l'action internationale du ministère de la culture, et les moyens qui lui sont alloués nous préoccupent.

Lors de votre prise de fonctions, vous avez rencontré l'ensemble des personnels, y compris les agents en charge des questions européennes et internationales. Or, après quinze mois, la déception est grande.

La diversité culturelle est un enjeu essentiel pour notre pays et doit se traduire par des objectifs embrassant l'ensemble de ces questions. Là encore, vos réponses nous laissent stupéfaits.

Et que dire des services à compétence nationale trop souvent oubliés, tout particulièrement lorsqu'ils ont le tort d'être au-delà du périphérique parisien.

Le paysage disparate des écoles d'art ne permet pas de mener des politiques homogènes, cohérentes, équilibrées sur l'ensemble du territoire. Prenons en pour preuve le statut particulier des deux écoles parisiennes (ENSBA et ENSAD) qui diffère largement de celui des écoles d'art en régions. Sans entrer dans le détail, nous voulons tout de même affirmer que toutes les écoles d'art devraient disposer d'un conseil pédagogique qui émet un avis. Toutes les écoles d'art devraient être dirigées par un directeur nommé par arrêté de la ministre de la culture. Toutes les écoles d'art devraient être dotées d'un conseil d'administration à la composition plus homogène.

Les archéologues après avoir fait maintes propositions pour mettre fin au désengagement de l'Etat et à la marchandisation des fouilles ont pris le chemin de la mobilisation. Celle-ci s'annonce forte pour le 19 novembre. Il faudra que la ministre cesse les atermoiements. Elle prendrait sinon le risque de voir imploser le service public de l'archéologie dans les toute prochaines années.

Les perspectives que la direction générale des patrimoines offre au Centre National d'Archéologie Urbaine, à ses personnels et à ses usagers sont inacceptables alors que des propositions intersyndicales ont été faites.

Dans le domaine de l'architecture, vous avez enfin ouvert une discussion sur le rapport Feltesse qui devrait logiquement constitué la feuille de route du ministère pour la consolidation et le renouvellement de ses politiques en matière d'architecture.

Nous ne pouvons pas accepter non plus que les principaux opérateurs du ministère de la culture subissent de nouvelles ponctions - des « prélèvements exceptionnels » mais pourtant renouvelés depuis le PLF 2011 - comme c'est le cas pour le Centre National du Cinéma avec -90 M€ pris sur son fonds de roulement ou encore pour le Centre des Monuments Nationaux, l'Opéra National de Paris, la Réunion des Musées Nationaux-Grand Palais, le musée d'Orsay, le Louvre, le musée du Quai Branly, l'Oppic (opérateur des travaux).

Depuis le PLF 2012, les établissements publics patrimoniaux auront connu des baisses de subventions de fonctionnement de près de 20%, soit 74 millions d'euros en moins, et de près de 10% pour les établissements relevant du programme création. En trois ans, l'Opéra national de Paris aura connu une baisse de 10 millions d'euros de sa subvention de fonctionnement.

Et quand les crédits augmentent, comme ceux relatifs au soutien à l'enseignement supérieur -

augmentation de près de 7% - les personnels constatent de véritables blocages de projets de leur administration, comme dans les écoles d'architecture par exemple.

Les conséquences concrètes de votre politique :

1) La recherche effrénée par les directions des établissements publics du développement des ressources propres ; ainsi, en refusant toute discussion sur les politiques tarifaires l'an passé dans cette même enceinte, vous avez laissé les établissements mener leur propre politique tarifaire.

Vous-mêmes, vous avez mené une politique tarifaire anti-sociale :

A titre d'exemple, nous pensons à la gratuité le premier dimanche du mois qui est remise en cause pour quelques euros de plus... Nous pensons aussi aux droits d'inscription des écoles supérieures sous tutelle du ministère. Pour la rentrée 2013, il n'y a pas eu de jaloux, tous les droits d'inscription ont augmenté de 10%, ce qui porte les augmentations à 20% depuis cinq ans ! Idem pour les tarifs d'entrée dans les grandes institutions muséales ; mais que les VIP soient tranquilles, des tarifs sur mesure leur sont accordés pour des visites sur mesure !

2) La priorité est donnée aux politiques culturelles qui peuvent s'autofinancer ou à vocation événementielle ou court-termiste au détriment de projets à vocation sociale ou sans paillettes ou demandant l'investissement au long cours des équipes. Les variations budgétaires sur les politiques des différents programmes empêchent cohérence et développement de politiques publiques à long terme qui iraient dans le sens d'une réelle démocratisation culturelle.

3) Nous dénonçons une autonomie accrue des politiques culturelles des établissements publics renforçant un peu plus les inégalités territoriales du simple fait de l'implantation de ces établissements à Paris, alors qu'on nous dit que la ministre, et elle a bien raison, serait partie en guerre contre ces mêmes inégalités territoriales.

Récemment la présidence du CMN a perdu le Nord. Alors que celle-ci s'apprêterait à supprimer la direction scientifique dans le cadre d'une réorganisation des services du siège, dans le même temps, elle finance sur les fonds propres de l'établissement, à hauteur de 1,4 million d'euros - soit un tiers du budget annuel des manifestations culturelles -, l'exposition « *A triple tours* » à la Conciergerie (Paris 4^e). Cette exposition a juste pour vocation à offrir sur un plateau d'argent public à la Fondation Pinault mille mètres carrés à Paris en écho à la Foire internationale d'art contemporain. Pendant ce temps le groupe Pinault « Kering » liquide l'entreprise La Redoute à Roubaix.

Tout roule pour les riches dans ce ministère !

Tout comme « *tout n'est pas externalisable* », en référence aux propos de la ministre sur l'externalisation des missions de jardiniers, « *tout n'est pas soutenable* ». Aurélie Filippetti ne peut pas tout laisser passer. Ces dérives en disent long sur les contradictions du discours de la ministre quant à la lutte contre les inégalités territoriales et sur le rôle qu'elle compte donner à l'exercice de la tutelle dans le domaine de la cohérence des politiques publiques sur l'ensemble de la sphère ministérielle.

4) Nous signalons un net développement de la précarité des emplois pour les personnels. La baisse des crédits incite les établissements publics à recourir aux ressources propres et à développer des programmations événementielles et rentables. Le caractère aléatoire de ces ressources propres oblige les établissements publics à créer des emplois budgétaires au-delà du plafond d'emploi autorisé ; ce principe est issu d'une vieille circulaire budgétaire de l'ère sarkosyste, de mai 2008, qui est manifestement toujours bien utilisée ! En clair, toute autorisation est donnée aux employeurs publics de recruter en cas de ressources propres pour un projet donné ; *a contrario*, toute autorisation est donnée aux employeurs publics de licencier si les ressources propres viennent à manquer. Plus précisément, le financement du besoin permanent se tarit au profit de financements non pérennes ; les plafonds d'autorisation d'emploi baissent tandis que se développent ces emplois hors plafond qui sont d'une très grande précarité. A Orsay, par exemple, la direction propose une gestion

prévisionnelle des emplois et des compétences qui prévoit une nouveauté : des emplois mécnés hors plafond en surveillance des expositions ou d'autres secteurs comme les caisses-contrôle, la logistique etc.

Si la ministre a demandé à son administration de relancer à nouveau le recrutement par concours de l'emploi titulaire pour les besoins permanents, ce que nous approuvons des deux mains, comment peut-elle laisser se développer une telle précarité des missions et des emplois ?

Que dire par ailleurs de cet autre « effort » consistant à supprimer 163 emplois en ETPT (équivalent temps plein travaillé) alors que l'on sait ce ministère déjà exsangue et au bord de la rupture dans de nombreux domaines pourtant essentiels à ses missions fondamentales.

En 2012, nous avons pris avec une certaine prudence l'annonce de la ministre de sanctuariser les emplois dans les DRAC moins 60 ETP ; ce n'était pas parfait mais déjà un premier pas. Nous pensons en effet qu'il faut, dans un premier temps, cesser toute suppression d'emploi avant de repartir sur des créations nettes en fonction des besoins.

Mais qu'apprend-on à la lecture du budget exécuté 2012 du ministère ? 113 ETPT n'auraient pas été consommés dans les DRAC en raison de la vacance dite « frictionnelle ». Diantre ! Un taux de vacance de 4,6% dans les DRAC pour un taux de 2% sur le reste du ministère. Il existe bien deux ou trois DRAC où les difficultés sont certaines mais en aucun cas cela ne peut correspondre à 113 ETPT ! Il est indispensable que les services en charge des ressources humaines au ministère aient les moyens des politiques que la ministre exige.

Le discours qui consiste à dire qu'en matière de suppressions d'emplois le ministère a échappé au pire est insupportable et complètement erroné, alors que notre département ministériel a déjà perdu près de deux mille emplois.

A titre d'exemple, l'administration centrale n'échappera pas au pire en 2014 puisqu'il est prévu une quarantaine de suppressions d'emplois.

Versailles n'a pas échappé au pire non plus puisque cet établissement enregistre 48 suppressions d'emplois entre 2010 et 2012 ! En revanche, il est bien prévu, en 2014, 64 emplois hors plafond à Versailles.

Au CMN, 40 emplois ont été supprimés entre 2010 et 2012. Votre proposition est de porter les emplois hors plafond à 30 pour l'année 2014.

Au Louvre, ce sont aussi 42 emplois qui ont été supprimés entre 2010 et 2012 et, là encore, vous proposez de recruter 121 agents au-delà du plafond d'emploi.

Enfin, pour finir la funeste liste, 66 emplois ont été supprimés entre 2010 et 2012 à Pompidou et, là encore, vous proposez de créer 18 emplois au-delà du plafond sur des ressources aléatoires et non pérennes.

Le choix du recours à des emplois précaires hors plafond sur financement aléatoire et non pérenne est très inquiétant pour les missions fondamentales du ministère qui consistent à porter la démocratisation culturelle sur l'ensemble du territoire, jusqu'à preuve du contraire.

Ce choix laisse aussi les établissements face à des dérives en tous genres comme nous l'avons précisé plus haut. Dernière dérive en date : la mise sur orbite de Rodin hors de tout champ, sans en informer, bien sûr, les personnels des conséquences sur leurs carrières et sur leurs missions.

Cette nouvelle politique de précarité hors plafond vient s'ancrer sur de plus anciennes politiques de développement de la précarité. Au bas mot, la loi Sauvadet laissera précaires 8000 agents et les dérogations d'emploi pour certaines missions concernent près de 5000 agents. Seule la levée de toute dérogation permettra d'endiguer l'émiettement du ministère et offrira des mobilités aux personnels du ministère et donc des carrières beaucoup plus intéressantes. Le droit d'option doit être accordé aux personnels dont le statut déroge à la règle d'emploi. C'est en effet aux personnels de choisir s'ils veulent devenir titulaires ou rester contractuels ; c'est un choix de carrière.

Et parce qu'il existe trop de disparités et, osons le dire, trop d'injustices entre les personnels, l'égalité de traitement doit devenir la règle au ministère. Pour ce faire, il faut intégrer les nouveaux titulaires sur les crédits de personnels du ministère et non pas sur les budgets des établissements.

Il faudra aussi passer par un plan de résorption de la précarité pour les 8000 autres agents contractuels qui travaillent sur des besoins permanents.

De manière plus générale, dans un ministère où la majorité des emplois sont désormais pourvus par des non titulaires, un plan de titularisation pluriannuel s'impose.

Quant à la carrière des personnels, là non plus le pire n'est pas évité

Depuis le 1er janvier 2000, les pertes de pouvoir d'achat du point sur l'indice des prix sont de 14,08% (sans tabac) et de 15,63% (avec tabac).

Ce qui signifie pour les personnels de catégorie C échelle 3 : 231 euros de perte mensuelle ; pour l'échelle 4 : 241 euros ; pour l'échelle 5 : 256 euros et pour l'échelle 6 : 280 euros de perte mensuelle.

En résumé, les personnels de catégorie C perdent entre 2772 et 3360 euros annuellement suivant leur grade en venant travailler tous les jours !

Pour la première fois cette année, les agents de catégorie C de la Fonction publique ont touché massivement la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) ce qui en dit long sur leur niveau de rémunération.

Une des conséquences majeures est que le niveau des retraites sont donc très bas. A titre d'exemple, cela donne : 1281 euros à l'échelle 4 pour une retraite complète à 75%. Voilà où nous en sommes !

Pour les agents de catégorie B, prenons l'exemple des secrétaires administratifs, la perte mensuelle est de 317 euros pour la classe normale, 336 euros pour la classe supérieure et de 366 euros pour la classe exceptionnelle.

Ces personnels perdent donc entre 4176 et 4392 euros suivant leur grade et par an.

Pour les agents de catégorie A, prenons l'exemple des attachés, la perte mensuelle est de 429 euros, et de 511 euros pour les attachés principaux.

Les personnels de catégorie A perdent entre 5148 et 6132 euros annuellement suivant leur grade.

Enfin, pour les administrateurs civils, la perte mensuelle est de 511 euros et de 690 euros pour les administrateurs civils hors classe.

Croyez-vous ces chiffres supportables pour tout agent public du ministère ?

Mais ce n'est pas tout, l'absence de gestion des carrières depuis de longues années a des conséquences aussi insupportables.

A titre d'exemple, plus de 75 % des agents de catégorie C sur les 3000 de la filière accueil, surveillance et magasinage sont en échelle 3 et 4, soit à un indice inférieur à 369 ou 1651 euros brut par mois.

Encore à titre d'exemple, que dire du pyramidage de la filière administrative qui ne correspond ni aux besoins ni à la réalité du travail au ministère ; 60% des personnels sont en catégorie C alors que bon nombre exercent des fonctions de catégorie supérieure. Idem pour les personnels de catégorie B !

Les parcours professionnels restent à construire pour les personnels et notamment les cadres. Vous devez ouvrir une négociation sur toutes ces questions mais vous devez aussi donner les moyens au service des ressources humaines du ministère de concrétiser ces travaux.

Nous n'irons pas par quatre chemins, la ministre doit prendre l'engagement immédiat d'améliorer rapidement le pouvoir d'achat des agents du ministère.

Pour mémoire, nous rappelons quelques revendications de la CGT :

- la réévaluation du point d'indice interministériel et, dans l'attente, attribuer des points d'indice,
- un salaire minimum mensuel brut à 1700 euros,
- des corps à deux grades, sans blocage de carrières ; reconstruire la grille de catégorie C c'est reconstruire les grilles B et A,
- que la fin de grille corresponde au double du début de grille,
- reconnaissance des qualifications exercées par une amélioration des ratios de promotion et accès plus ouvert à la catégorie B,
- reconnaissance de la pénibilité avec un départ anticipé avec bonification d'un trimestre par an (travail de nuit, milieux fermés, dangerosité, postures pénibles et charges lourdes, emplois postés, ...).

Sur toutes ces questions, la ministre doit agir directement ou peser, le cas échéant, dans les discussions interministérielles.

Le changement, il est passé où ?

C'est dans ce contexte très dégradé que se préparent des lois extrêmement importantes pour nos professions : loi sur les patrimoines ; loi sur la création artistique ; loi de décentralisation. Il y a donc fort à craindre que, faute de moyens, ces nouveaux dispositifs législatifs se traduisent par un transfert de compétences à des collectivités territoriales elles aussi en très mauvaise posture dans le domaine de la culture et des budgets qu'elles lui consacrent, l'Etat ayant au passage réduit de 1,5 milliard d'euros sa dotation aux collectivités territoriales. Un tel transfert de missions et de charges serait évidemment terrible pour le réseau des DRAC pourtant essentiel au développement de la culture, à la vitalité et à la diversité de la création dans les territoires.

Ainsi, non seulement l'affaiblissement du ministère de la culture sur le temps long se poursuit-il, mais pire encore il s'est accentué depuis « le changement » après dix ans de gestion à la baisse sous la droite.

Ces reculs et ces retards d'avenir touchent directement de la façon la plus brutale nos professions : la précarité explose, les conditions de travail se détériorent, les missions et le travail lui-même sont ravalés.

Nous dénonçons avec la plus grande fermeté cette nouvelle remise en cause de la politique culturelle de l'Etat, attaque insupportable contre les missions de service public, abandon de la démocratisation culturelle et paupérisation de tous les professionnels de la culture et de nos différents secteurs d'activité.

La Culture est indissociable de l'émancipation, du progrès et de la transformation sociale. Elle est l'un des meilleurs remparts contre les replis identitaires et sectaires, contre la menace de l'extrême droite, et la dislocation de la société. C'est pourquoi, Madame la Ministre, vous devez entendre et écouter les inquiétudes et la colère sourde qui grandit. Il est grand temps de changer de politique. Pour le moins, c'est ce que nous sommes en droit d'attendre d'un gouvernement qui se réclame du Progrès.

Paris, le 14 novembre 2013